



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance automobile

Question écrite n° 38747

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le montant des primes d'assurances. Alors que le nombre d'accidents mortels a considérablement diminué, les primes d'assurances n'ont pas, au cours de l'année 2003, subi de réduction. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de faire bénéficier les assurés d'une partie des économies réalisées en 2003 par les compagnies d'assurances pour la couverture du risque automobile.

Texte de la réponse

Face à la forte diminution de la sinistralité automobile enregistrée en 2003, l'augmentation des tarifs d'assurance automobile annoncée par les assureurs au titre de l'année 2004 a suscité de multiples interrogations. Si le lien entre la sinistralité automobile et l'évolution des primes n'est pas univoque, il n'en reste pas moins que les Français peuvent légitimement attendre une pleine répercussion de l'impact de leurs efforts en matière de sécurité routière. C'est pourquoi M. Emmanuel Constans, médiateur du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, a été chargé de mener une concertation entre assureurs, consommateurs et pouvoirs publics destinée à mieux appréhender ce lien et à permettre une meilleure compréhension des modalités de fixation des primes d'assurance automobile. Des réunions entre les représentants des entreprises d'assurance et des représentants des associations de consommateurs se sont tenues en janvier et mars 2004 au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie pour examiner les conséquences de la diminution des accidents de la route sur l'évolution des primes d'assurance automobile. Le 20 septembre 2004, les assureurs ont pris devant le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie un engagement de baisse des tarifs de l'assurance automobile en 2005. Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), instance de concertation entre les professionnels, les consommateurs et les pouvoirs publics installée par le ministre le 7 octobre, a été chargé d'évaluer les résultats obtenus. Il résulte du premier bilan effectué par le CCSF lors de sa réunion plénière du 15 décembre 2004 que les engagements de baisse de leurs tarifs en 2005 sont respectés par les assureurs. Globalement, l'estimation de la baisse pour 2005 atteint en moyenne 2 à 3 % par rapport à 2004. L'évaluation exacte de la baisse moyenne des tarifs d'assurance automobile en 2005 ne pourra être chiffrée qu'au printemps 2005, lorsque toutes les données des entreprises seront disponibles. Les décisions prises par les entreprises l'ont été dans le respect du jeu de la concurrence, chacune d'entre elles ayant adopté une politique tarifaire adaptée aux caractéristiques de sa clientèle, à ses conditions d'exploitation et à sa situation financière. Cela se traduit par une large diversité des mesures engagées. Enfin comme ils s'y étaient engagés, la plupart des assureurs ont accentué leurs efforts en faveur des bons conducteurs. En 2005, le Comité consultatif du secteur financier complètera ce premier bilan et approfondira le dialogue entre professionnels et consommateurs sur les différents facteurs de hausse et de baisse des primes d'assurance automobile.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38747

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3243

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2420